

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction des relations humaines

Identifiant projet : 24991

Numéro définitif de l'acte :

AR20240719_298

ARRÊTÉ

**LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2024 DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1, L523-3 à L523-6 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 30 ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié, relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu le procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 du comité technique portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne et d'avancement de grade pour le Département d'Eure-et-Loir ;

Considérant que deux agents remplissent les conditions et, en l'absence de quotas, peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de l'année 2024, dont un après réussite à l'examen professionnel ;

ARRETE

Article 1 En application du code général de la fonction publique et notamment des articles L523-1 et L523-5, et de l'article 6 du décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2024, est arrêtée ainsi qu'il suit :

Au grade d'agent de maîtrise (après examen professionnel) :

Nom	Prénom	Affectation
CALLOT	Telly	Pôle aménagement et développement

Au grade d'agent de maîtrise (sans condition d'examen professionnel) :

Nom	Prénom	Affectation
-----	--------	-------------

Article 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2024.
L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. La nomination ne pourra être effective que lorsque l'agent occupera un poste en adéquation avec le grade d'agent de maîtrise.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des services du Conseil départemental d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Chartres, le 19/07/2024

LE PRÉSIDENT,
Par déléation,
La Directrice des relations humaines



Marie-Laure LEBRAT